

**L'importance des mouvements de
main-d'œuvre en géographie économique.
Le cas de la Région Namuroise**

par B. MERENNE-SCHOUMAKER
Licenciée en Sciences géographiques
Assistante à l'Université de Liège.

Extrait du
« Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques »
Tome XXXVII — 1968 - N° 2

L'importance des mouvements de main-d'œuvre en géographie économique. Le cas de la Région Namuroise ⁽¹⁾

par B. MERENNE-SCHOUMAKER

Licenciée en Sciences géographiques

Assistante à l'Université de Liège.

La connaissance des mouvements de main-d'œuvre est très précieuse pour l'étude de l'activité économique d'une région. Nous nous proposons de montrer dans cet article comment, dans le cas bien précis de la Région Namuroise, ces mouvements éclairent le problème de la structure économique sous un angle original et précis et qui peut être de plus observable sur le terrain.

Comme l'indique le tableau I, illustré d'ailleurs par la Fig. 1, la Région Namuroise étudiée compte 18 communes qui peuvent être regroupées en trois zones et huit compartiments (parmi ces derniers, on peut en outre distinguer six sous-compartiments).

Tableau I. - Compartimentage économique de la Région Namuroise

<i>Zones</i>	<i>Compartiments</i>	<i>Sous-compartiments</i>
Zone urbaine	Namur Jambes Saint-Servais	
Première zone périphérique	Nord Est (Beez et Lives) Ouest	Vedrin et Saint-Marc Bouge et Champion Flawinne et Belgrade Malonne
Seconde zone périphérique	Sud (Wépion et Dave) Communes marginales	Erpent et Boninne Rhisnes et Suarlée

(1) Extrait d'un mémoire présenté en 1966 à la licence en sciences géographiques de l'Université de Liège et intitulé : « *Contribution à l'étude de l'Activité Economique de la Région Namuroise* ». La structure économique de la région a été présentée dans un article antérieur : « *Structure et localisation des activités économiques de*

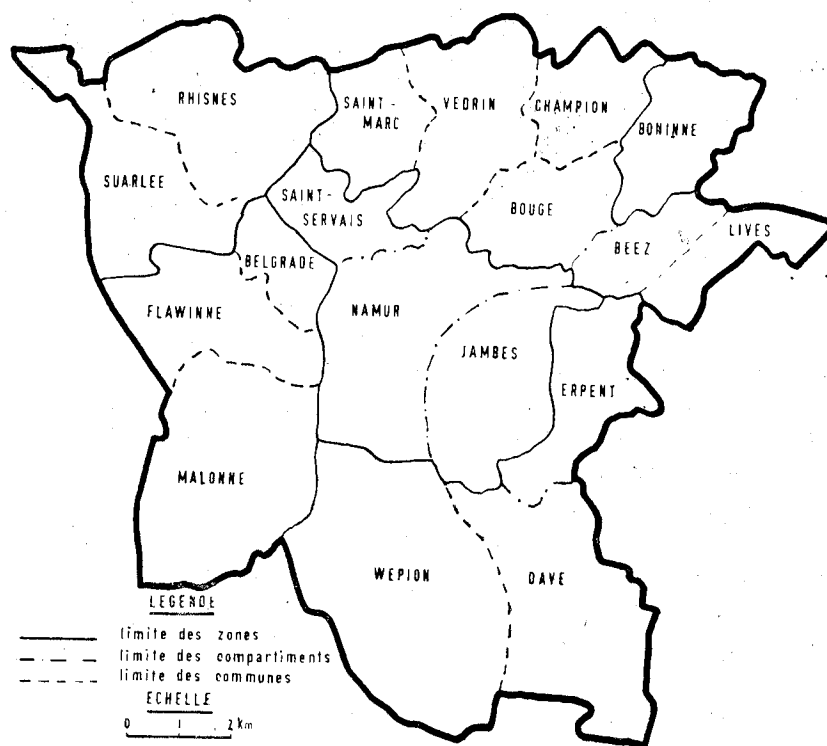


Fig. 1

Fig. 1. — Découpage économique de la Région Namuroise.

la Région Namuroise», dans *Bull. de la Soc. belge d'Etudes géographiques*, t. XXXVII, 1968, pp. 65-93.

Le matériel de travail de cette étude est constitué par les tableaux 20 et 23 du *Recensement de la Population au 31 décembre 1961* (on peut en trouver les résultats synthétiques dans le tome 9, « *Mobilité géographiques de la main-d'œuvre — Recensement des migrants alternants* », publié en 1965 par l'Institut National de Statistique).

I. - LES ECHANGES DE MAIN-D'ŒUVRE ENTRE LA REGION NAMUROISE ET LE PAYS

A. — *Importance des échanges de main-d'œuvre.*

Un grand nombre de communes pratique des échanges de main-d'œuvre avec la Région Namuroise. En faire le relevé serait fastidieux et pratiquement sans intérêt. Un regroupement des communes belges s'impose donc. C'est pour cette raison que, sous la direction de J.A. Sporck, nous avons divisé la Belgique en 27 *régions économiques*, sans compter la Région Namuroise, subdivisions qui doivent remplacer les divisions administratives. Comme les échanges sont plus importants avec les communes proches de la Région Namuroise, les entités envisagées sont d'autant plus nombreuses et petites que l'on est à peu de distance d'elle. Le découpage obtenu (Fig. 2) n'est donc valable qu'au niveau de la Région Namuroise. De ces 27 régions économiques, nous avons fait ensuite quatre grands ensembles en nous basant sur leur situation vis-à-vis de la Région Namuroise : l'Est (comptant six régions), l'Ouest (quatre régions), le Sud (dix régions) et le Nord (sept régions). Cependant, comme certaines entités (par exemple, l'Ouest du Hainaut ou le Limbourg) étaient très éloignées et n'étaient pratiquement pas en rapport avec Namur, nous avons distingué un cinquième ensemble dénommé « Régions belges marginales » qui regroupe les régions situées à grande distance de Namur. La liste des régions ainsi obtenue est celle indiquée sous la Fig. 2 (2).

En 1961, parmi les 9.302 travailleurs occupés dans la Région Namuroise et n'y habitant pas, 1.150 (soit 12,36 %) proviennent de l'Est, 1.122 (soit 12,06 %) de l'Ouest, 2.825 (soit 30,38 %) du Sud, 3.546 (soit 30,12 %) du Nord et 659 (soit 7,08 %) des Régions belges marginales. Le Nord et le Sud sont donc les deux grands fournisseurs de main-d'œuvre. Pourquoi une telle situation ? La réponse à cette question doit être cherchée dans la situation de la Région Namuroise. En effet, cette dernière s'insère dans un vaste ensemble économique, le Sillon Industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans lequel elle est encadrée, à l'Ouest, par la Basse-Sambre et la Région de Charleroi et, à l'Est, par une série de petites régions précédant la Région In-

(2) Le relevé précis des communes est repris dans notre mémoire inédit.

Les 27 régions économiques et la Région Namuroise

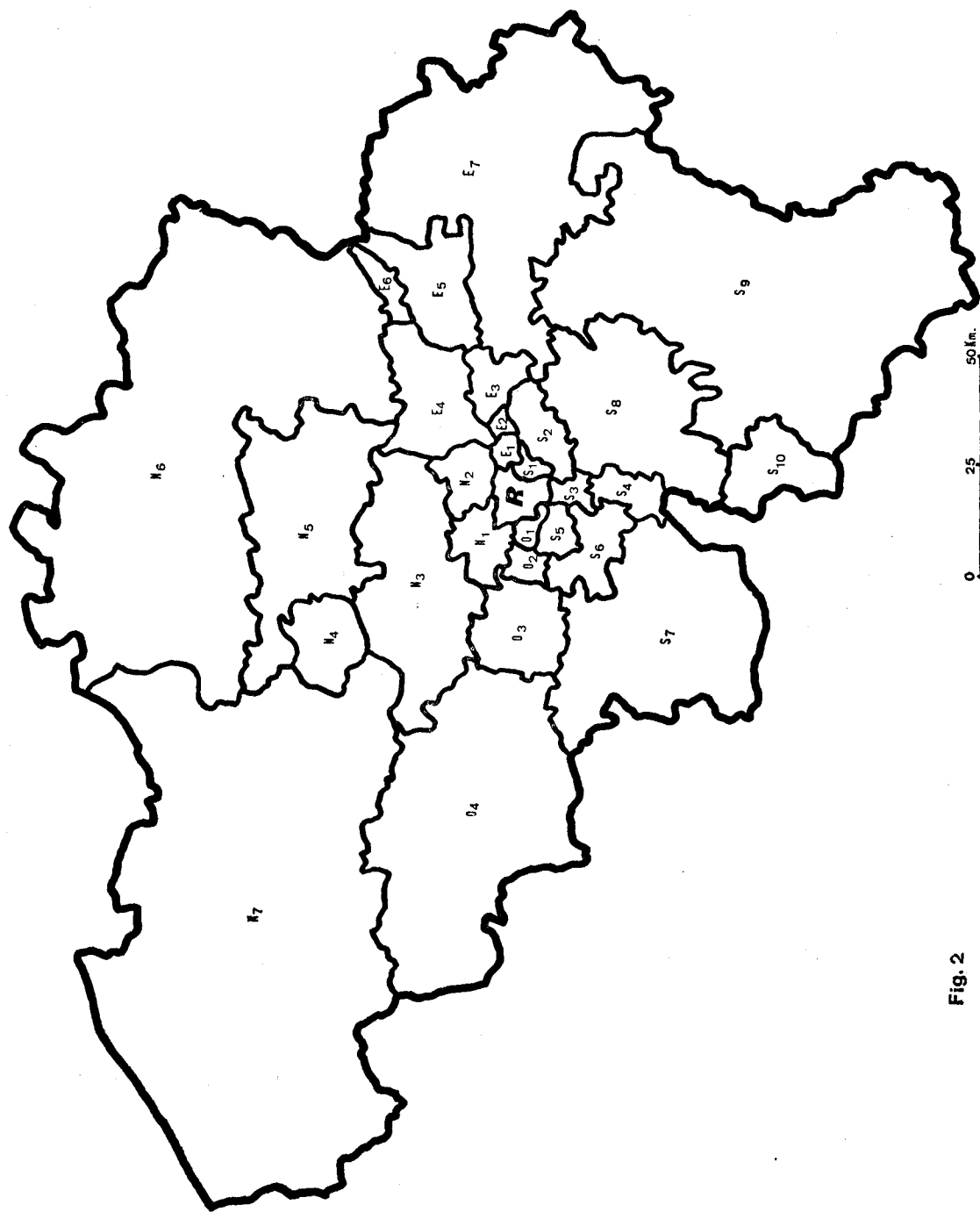


Fig. 2

dustrielle Liégeoise. Les populations vivant à l'Ouest et à l'Est sont donc peu attirées par la Région Namuroise, car elles appartiennent à de plus grandes entités où elles peuvent trouver un emploi. Par contre, au Nord, particulièrement au Nord-Est, dans la direction d'Eghezée, il n'y a que peu de possibilités d'emplois, car la région est peu dynamique et de nombreuses communes sont éloignées du pôle économique bruxellois ; de même, vers le Sud, la vie économique est peu développée et les communications sont faciles avec Namur. Aussi est-ce dans ces deux directions que la région recrute sa main-d'œuvre.

Si la Région Namuroise recevait, en 1961, 9.302 travailleurs de l'extérieur, elle cédait cependant 5.686 personnes, dont 623 (soit 10,96 %) à l'Est, 1.792 (soit 31,52 %) à l'Ouest, 588 (soit 10,34 %) au Sud, 2.304 (soit 40,52 %) au Nord et 379 (soit 6,66 %) aux Régions belges marginales. Il y a donc moins de départs que d'arrivées et la répartition de la main-d'œuvre dans les cinq grands ensembles a changé : ce sont l'Ouest (à cause principalement de la Basse-Sambre) et le Nord (à cause de la Région Bruxelloise) qui attirent le plus grand nombre de résidents namurois ; l'Est n'exerce, pour sa part, que peu d'attrait, car la Région Liégeoise, la seule dynamique, est à plus grande distance que la Basse-Sambre et les communications, surtout ferroviaires, y sont plus difficiles. Enfin, au Sud, comme il y a peu d'activités, il y a peu d'attrait.

Fig. 2. — Les 27 régions économiques et la Région Namuroise.

Est : E_1 = Est rapproché ou Région de Namèche-Sclayn ; E_2 = Andenne et Seilles ;
 E_3 = Région Hutoise ; E_4 = Nord-Ouest de la province de Liège ; E_5 =
Région Industrielle Liégeoise.

Ouest : O_1 = Basse-Sambre Orientale ; O_2 = Basse-Sambre Occidentale ; O_3 =
Région de Charleroi.

Sud : S_1 = Sud-Est rapproché ou Région de Wierde-Naninne ; S_2 = Sud-Est ou
Région de Gesves ; S_3 = Sud rapproché ou Région de Profondeville-Yvoir ;
 S_4 = Région de Dinant ; S_5 = Sud-Ouest rapproché ou Région de Bois-de-
Villers-Fosses ; S_6 = Sud-Ouest ou Région de Mettet ; S_7 = Entre-Sambre-et-
Meuse ; S_8 = Région de Ciney-Marche.

Nord : N_1 = Nord-Ouest rapproché ou Région de Gembloux ; N_2 = Nord-Est
rapproché ou Région d'Eghezée ; N_3 = Région de Nivelles ; N_4 = Région
Bruxelloise ; N_5 = Est du Brabant.

Régions belges marginales : E_6 = Est et Sud de la province de Liège ; O_4 =
Hainaut à l'exception de la Région de Charleroi ; S_9 = Est et Sud du Luxem-
bourg ; S_{10} = Sud de la province de Namur ; N_6 = Limbourg et Anvers ;
 N_7 = Flandres et Ouest du Brabant.

Echanges de main-d'œuvre de la Région Namuroise avec les 27 régions économiques

en valeurs absolues

arrivées

départs

- zone urbaine
- 1^{re} zone périphérique
- 2^{de} zone périphérique

le trait renforce souligne la différence arrivées - départs

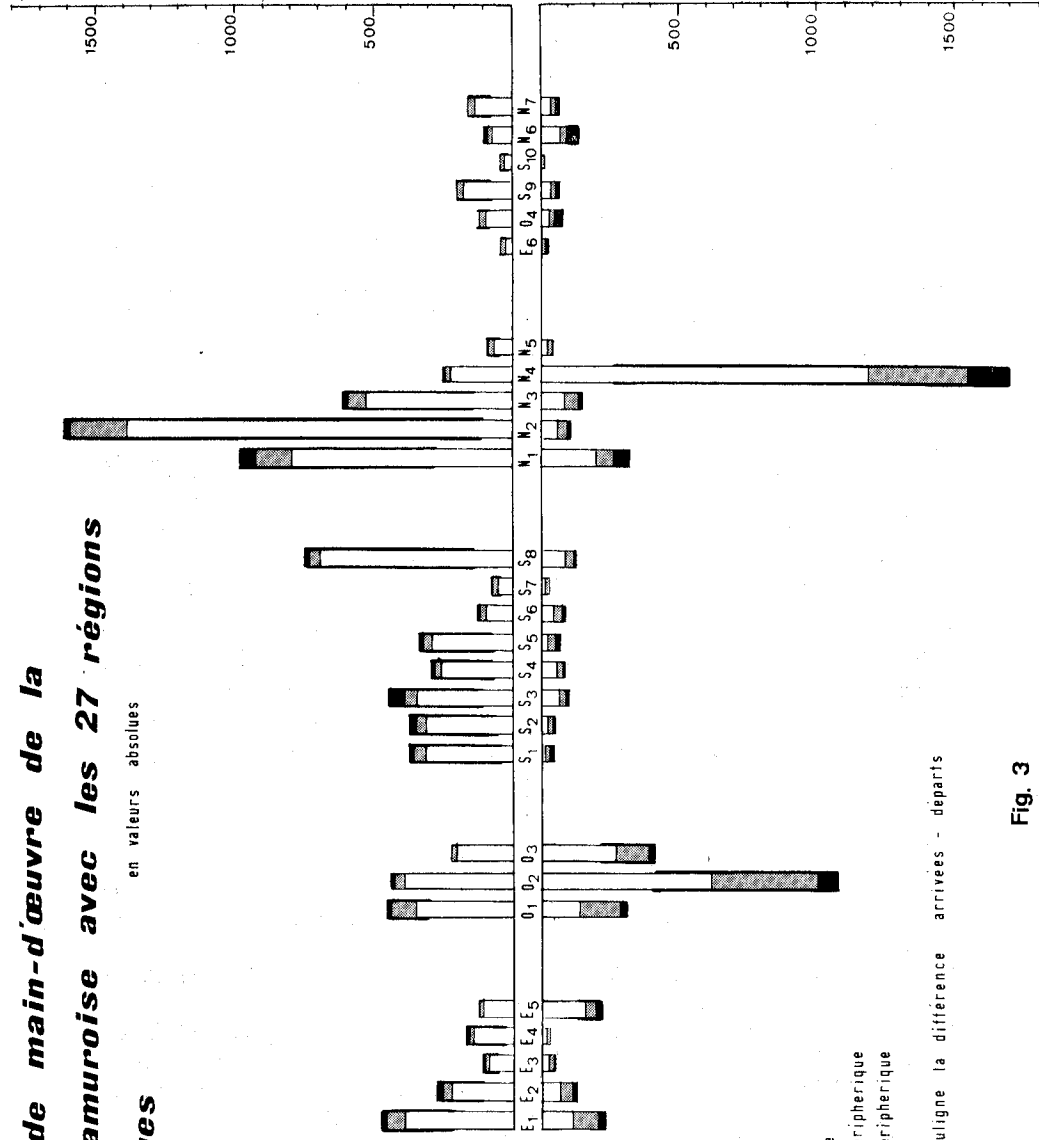


Fig. 3

Au total, les soldes des mouvements de main-d'œuvre sont les suivants (tableau II) :

Tableau II. - Soldes des mouvements de main-d'œuvre

<i>Entités économiques</i>	<i>Soldes en valeur absolue</i>	<i>Soldes en pourcentage des entrées</i>
Est	+ 527	+ 46,7
Ouest	— 670	— 60,0
Sud	+ 2.237	+ 79,2
Nord	+ 1.242	+ 35,0
Régions belges marginales	+ 280	+ 42,5
Belgique moins Région Namuroise	+ 3.616	+ 38,9

Examinons à présent la part de chaque région dans ces échanges à l'aide de la Fig. 3. Les arrivées en Région Namuroise y sont portées dans la partie supérieure tandis que les départs le sont dans la partie inférieure. Nous y avons distingué en outre la part de la zone urbaine, de la première et de la seconde zone périphérique.

A l'Est, exception faite pour la Région Industrielle Liégeoise (E_5), les régions comptent plus de départs que d'arrivées. Parmi celles qui envoient beaucoup de travailleurs en Région Namuroise et qui occupent peu de Namurois, il faut citer la Région Hutoise (E_3) et surtout le Nord-Ouest de la province de Liège (E_4) où il y a huit fois plus de départs vers la Région Namuroise que d'arrivées en provenance de celle-ci. Des différences se marquent aussi au niveau des trois zones de la Région Namuroise : ainsi, pour la zone urbaine, le nombre d'arrivées est près de trois fois supérieur au nombre de départs ; pour la première zone périphérique, il n'est que légèrement supérieur au nombre de départs, tandis que pour la seconde zone périphérique, il y a deux fois plus de départs que d'arrivées. C'est la structure des activités qui est responsable de cette situation.

La Région Namuroise est déficitaire vis-à-vis de l'Ouest, nous l'avons déjà dit. Cependant, malgré sa proximité, la Basse-Sambre

Orientale (O_1) connaît une situation inverse, car elle compte moins d'activités que les deux autres régions. Si l'attraction de ces deux dernières régions est sensible au niveau de la zone urbaine, elle l'est plus encore dans les communes des zones périphériques, particulièrement celles du compartiment Ouest (Flawinne-Belgrade-Malonne) plus voisin de cet ensemble.

Toutes les régions du *Sud* enregistrent plus de départs que d'arrivées, car aucune d'elles ne présente une structure économique suffisante pour pouvoir offrir du travail à un grand nombre de Namurois. Au contraire, aucune n'est capable d'occuper sa propre main-d'œuvre. Nous retrouvons ainsi les problèmes du Sud-Est belge soulignés par les rapports du Groupe l'Equerre de Liège ⁽³⁾. C'est la Région de Ciney-Marche (S_8) qui, bien qu'à une trentaine de kilomètres de Namur, envoie le plus de travailleurs ; cependant, toutes les autres régions sont aussi des fournisseurs non négligeables. L'apport de cet ensemble est particulièrement important au niveau de la zone urbaine.

Pour le *Nord*, malgré l'attraction de la capitale qui est aussi la première région industrielle du pays, le nombre d'actifs qui en vient est supérieur au nombre de ceux qui quittent la Région Namuroise pour y travailler. La Région Bruxelloise (N_4) occupe 1.685 actifs namurois et n'envoie que 252 travailleurs ; elle constitue donc pour la Région Namuroise le premier pôle d'attraction pour la main-d'œuvre. Par contre, les régions de Gembloux (N_1) et d'Eghezée (N_2) sont des fournisseurs de population active. L'importance des trois zones de la Région Namuroise est sensiblement la même que pour l'Est.

Enfin, les Régions belges marginales sont peu en relation avec la Région Namuroise ; ici encore, les arrivées sont plus nombreuses que les départs et les différences entre les trois zones de la Région sont toujours sensibles.

B. — *Apports en main-d'œuvre suivant les activités.*

Afin d'avancer dans la recherche des causes des mouvements de main-d'œuvre, il faut mettre ces derniers en rapport avec les différentes branches d'activités. On peut ainsi déceler celles qui emploient le plus de travailleurs de l'extérieur et voir apparaître la spécialisation

(3) ADMINISTRATION DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, GROUPE L'EQUERRE, *Programme d'Aménagement du Sud-Est, Projet*, Liège, 1963, 3 volumes.

ou la non-spécialisation de la région en main-d'œuvre de telle ou telle activité.

Le tableau III donne par activité l'apport de chaque ensemble extérieur.

Tableau III. ~ *Apports en main-d'œuvre suivant les activités*

Activités	Total des actifs occ. par activité	Arrivées					Rég. belges marg.
		Total	Est	Ouest	Sud	Nord	
Primaire	605	54	3	2	16	20	13
Agriculture	605	54	3	2	16	20	13
Secondaire	14.130	5.238	583	557	1.524	2.270	304
Mines	7	4	1	1	1	1	—
Carrières	380	186	37	3	87	56	3
Ind. alimentaires	1.062	302	43	53	86	101	19
Ind. textile	10	5	—	1	1	2	1
Ind. de la confection	620	204	36	32	65	69	2
Ind. du bois et du liège	325	81	8	7	37	28	1
Ind. du papier et du carton	909	204	22	21	32	125	4
Ind. du cuir et de la fourrure	37	8	2	—	—	6	—
Ind. chim. + eau, gaz, électricité	522	161	22	12	53	74	—
Ind. des prod. min. non métalliques	228	65	11	20	11	23	—
Ind. des métaux	2.227	700	111	61	219	261	48
Ind. de la construction	2.651	1.087	90	54	265	526	152
Transports	5.152	2.231	200	292	667	998	74
Tertiaire	17.041	4.010	564	563	1.285	1.256	342
Commerce	5.129	934	148	111	296	339	40
Banques, assurances, aff. immob.	935	345	32	48	146	94	25
Services privés	2.665	531	59	89	144	208	31
Services publics	3.506	1.090	180	137	351	307	115
Enseign., serv. soc. et sanitaires	3.361	768	102	135	212	214	105
Professions libérales	1.445	342	43	43	136	94	26
Total	31.776	9.302	1.150	1.122	2.825	3.546	659

L'agriculture attire peu de migrants : moins de 10 % de la main-d'œuvre occupée dans cette branche. Les quelques ouvriers agricoles viennent principalement du Nord, du Sud ou des Régions belges marginales.

C'est pour le *secteur secondaire* que la Région Namuroise fait le plus appel à la main-d'œuvre de l'extérieur (pour plus d'un tiers des actifs occupés), particulièrement pour les carrières, les transports et la construction. Le Nord fournit le plus grand nombre d'actifs du secondaire : 2.270 contre 1.524 pour le Sud et moins de 600 pour l'Est et l'Ouest ; ce sont les actifs venant du Nord qui sont les plus nombreux dans toutes les branches, exception faite pour les groupes des carrières et du bois. Du Sud viennent surtout des actifs occupés dans les carrières, l'alimentation, les métaux, la construction et les transports. L'Est envoie plus de travailleurs que l'Ouest, sauf dans les domaines des transports et de l'alimentation.

Dans le *secteur tertiaire*, l'apport de l'extérieur est moins important, car la Région Namuroise possède un potentiel humain spécialisé dans ces activités. Le plus grand nombre d'actifs vient du Sud (1.285) et du Nord (1.256) ; l'Est et l'Ouest ont de nouveau beaucoup moins d'importance. L'apport du Sud est particulièrement important pour les banques, assurances et affaires immobilières, pour les services publics et les professions libérales tandis que celui du Nord l'est davantage dans le commerce et les services privés. Des Régions belges marginales viennent essentiellement des enseignants et des militaires.

C. — *Départs de main-d'œuvre suivant les activités.*

Dans quelles branches, les travailleurs de la Région Namuroise non occupés dans celle-ci ont-ils un emploi ? Le tableau IV ci-après permettra de fournir une réponse à cette question.

En général, il y a des départs pour les actifs de toutes les professions. Néanmoins, les migrants sont plus nombreux parmi les travailleurs du secondaire et aussi parmi ceux qui sont occupés dans les services publics. L'agriculture, par contre, ne donne lieu qu'à peu de déplacements.

Si c'est le Nord qui attire le plus la main-d'œuvre du tertiaire, c'est par contre l'Ouest qui exerce le plus grand attrait sur les travailleurs du secondaire. Cette attraction de l'Ouest est particulièrement sensible dans le domaine des produits minéraux non métalliques, des métaux, des industries chimiques et des mines, c'est-à-dire des branches pas ou peu représentées dans la Région Namuroise. Par contre, pour les transports et la construction, secteurs importants dans la région, les déplacements vers l'Ouest sont moins nombreux.

Le Nord fournit des emplois dans les transports, la construction et les métaux ; cependant, son attrait est plus marqué pour les branches tertiaires, tels les services publics et le commerce, par suite de l'attraction de la Région Bruxelloise.

Vers le Sud et l'Est, les départs sont beaucoup moins nombreux, sauf peut-être pour les services publics au Sud, les services publics, les métaux et les carrières à l'Est. Les Régions belges marginales occupent particulièrement des militaires et des commerçants tandis que la main-d'œuvre travaillant à l'étranger appartient principalement aux services publics (défense nationale en Allemagne) et à l'enseignement, les services sociaux, sanitaires et religieux (au Congo, surtout).

Tableau IV. - Nombre de départs de la main-d'œuvre suivant les activités

Activités	Total des act. rési- dants par activité	Départs						Rég. belg. marg.	Etran- ger
		Total	Est	Ouest	Sud	Nord			
Primaire	592	41	1	1	11	10	4	14	
Agriculture	592	41	1	1	11	10	4	14	
Secondaire	12.264	3.371	384	1.569	259	906	150	103	
Mines	106	103	3	94	2	—	1	3	
Carrières	327	133	66	15	16	9	1	26	
Ind. alimentaires	908	148	17	15	38	47	23	8	
Ind. textile	9	4	—	1	1	—	2	—	
Ind. de la confection	454	38	3	1	4	25	2	3	
Ind. du bois et du liège	287	43	2	3	9	23	4	2	
Ind. du papier et du carton	802	97	12	17	5	51	11	1	
Ind. du cuir et de la fourrure	32	3	—	—	—	3	—	—	
Ind. chim. + eau, gaz, électricité	676	315	19	200	12	74	5	5	
Ind. des prod. min. non métalliques	987	823	22	767	12	17	4	1	
Ind. des métaux	2.277	750	115	302	47	232	33	21	
Ind. de la construction	1.942	378	65	77	82	120	30	4	
Transports	3.457	536	60	77	31	305	34	29	
Tertiaire	16.208	3.178	236	222	318	1.388	225	787	
Commerce	4.752	557	36	46	51	331	76	17	
Banques, assurances, aff. immob.	767	178	10	3	10	138	11	6	
Services privés	2.312	178	13	14	33	94	11	13	
Services publics	3.867	1.451	110	55	109	603	78	496	
Enseign., serv. soc. et sanitaires	3.291	698	57	85	100	177	45	234	
Professions libérales	1.219	116	12	19	15	45	4	21	
Total	29.064	6.590	623	1.792	588	2.304	379	787	

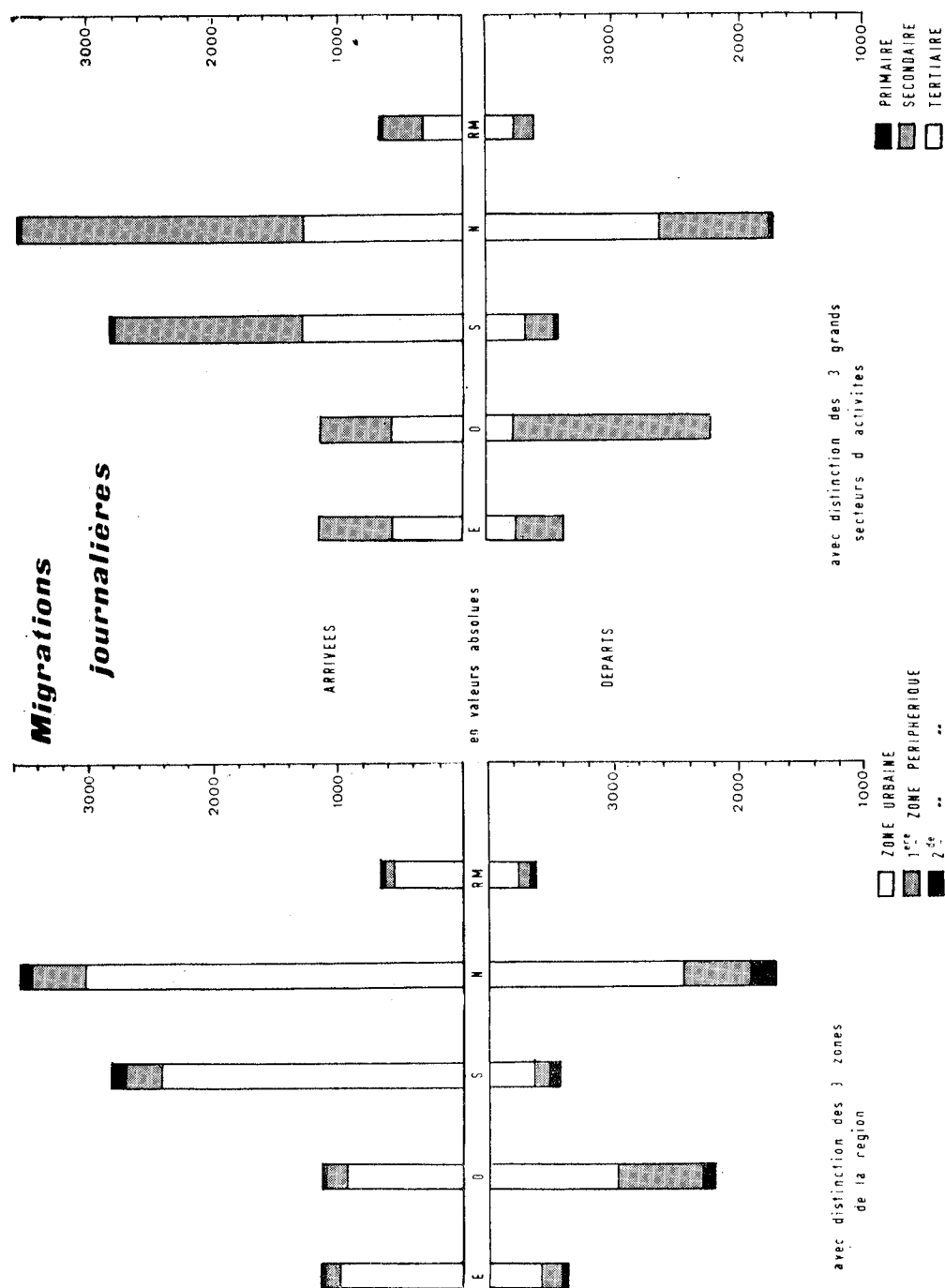


Fig. 4

Dans la Fig. 4, nous avons essayé de mettre en rapport les migrations journalières avec, d'une part, les trois zones de la région (partie de gauche) et, d'autre part, avec les secteurs primaire, secondaire et tertiaire (partie de droite). Le travail a été réalisé pour les cinq grands ensembles distingués au début de ce chapitre, à savoir l'Est, l'Ouest, le Sud, le Nord et les Régions belges marginales. Il met donc en évidence la situation suivante : l'importance de la zone urbaine dans l'emploi des actifs de l'extérieur, l'importance plus marquée pour les départs que pour les arrivées des deux zones périphériques, la part plus forte des migrants du secteur secondaire, le plus grand nombre de départs des actifs du secondaire vers l'Ouest et des actifs du tertiaire vers le Nord et, enfin, l'importance de l'apport de main-d'œuvre du tertiaire en provenance du Sud et celle du secondaire en provenance du Nord.

Ces données permettent donc de mieux souligner le problème de la structure économique et de mettre notamment en évidence la *carence industrielle de la Région Namuroise*, spécialement pour les produits minéraux non métalliques, les industries chimiques et les métaux, c'est-à-dire des domaines essentiels de l'industrie. Cette situation oblige un grand nombre d'actifs résidants à gagner d'autres régions, comme la Basse-Sambre qui compte des glacières (à Moustier-sur-Sambre et à Auvelais), des usines chimiques (à Jemeppe-sur-Sambre) ou encore des usines de constructions métalliques et le Nord. Parallèlement à cette carence industrielle, il faut également souligner un *excès d'actifs du tertiaire*, souvent qualifiés, qui doivent quitter la région, principalement à destination de Bruxelles, pour trouver un emploi. On peut donc établir de cette façon un parallélisme entre la structure des activités et les mouvements de main-d'œuvre.

II. - LES MOUVEMENTS INTERNES DE LA REGION NAMUROISE

Notre but est à présent d'essayer de définir le rôle joué par les différents compartiments distingués au sein de la Région Namuroise.

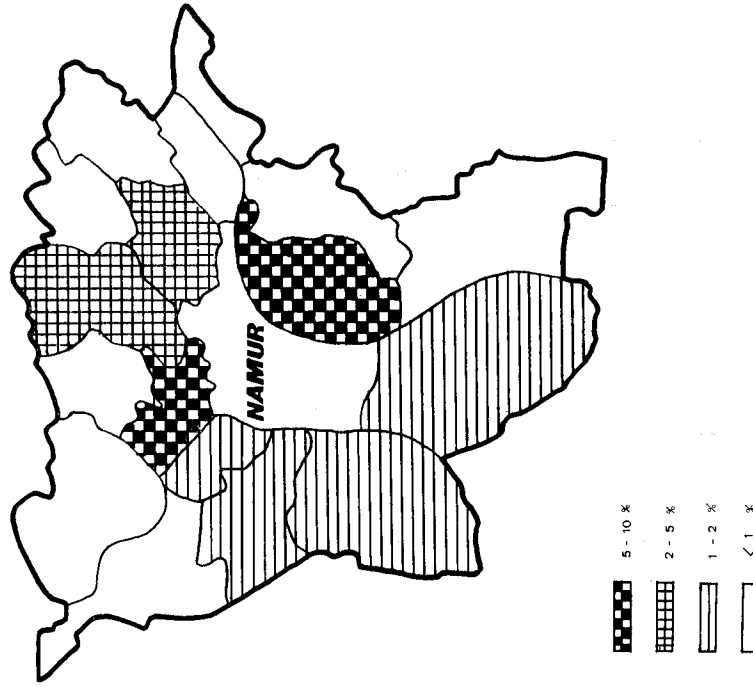
A. — Importance de ces mouvements.

Des 31.776 actifs occupés dans la région, 22.474 y habitent (soit

Apport en main-d'œuvre des communes

de la région à NAMUR en 1961

chiffres relatifs à la population occupée à NAMUR



chiffres relatifs à la population résidant dans les communes

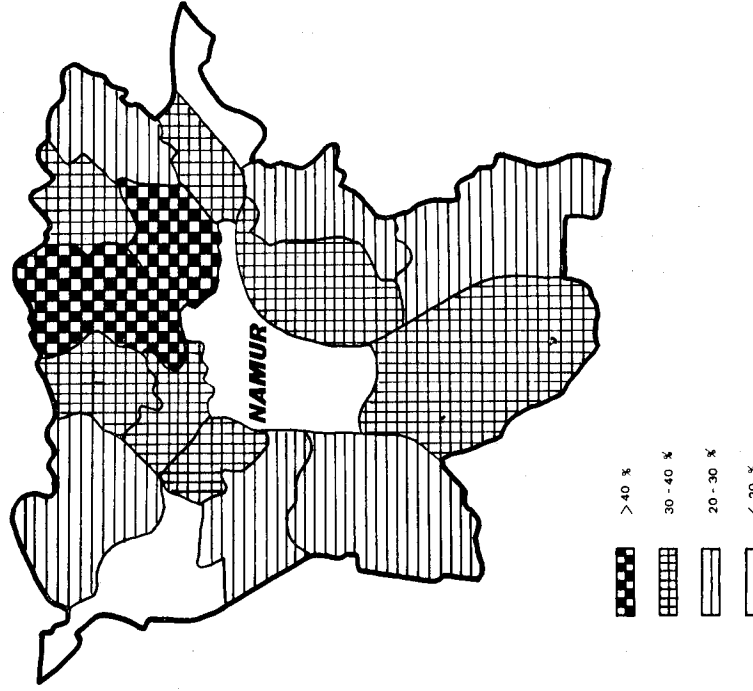


Fig.5

70,73 %). Parmi ces derniers, à qui nous donnons le nom d'*actifs régionaux*, 43,79 % travaillent dans la commune ou le compartiment où ils résident ; seulement 29,64 % sont occupés ailleurs dans la région.

Les communes n'ont pas toutes la même importance. Ainsi, on peut distinguer : 1° Namur, qui occupe la presque totalité de ses actifs régionaux résidants et qui exerce un très grand attrait sur la main-d'œuvre régionale ; 2° les communes qui occupent la moitié de leurs actifs régionaux résidants et pratiquent des échanges dans les deux sens avec les autres communes de la région : Jambes, Saint-Servais, les communes des compartiments Ouest et Sud sont dans ce cas ; 3° les communes qui occupent moins de la moitié de leurs actifs régionaux résidants et laissent sortir plus de travailleurs qu'elles n'en attirent : les communes des compartiments Nord et Est et les communes marginales appartiennent à cette catégorie.

Une fois de plus, l'étude des mouvements de main-d'œuvre permet de mettre en évidence le rôle économique des communes et des trois zones distinguées. La *zone urbaine* est la seule qui occupe plus d'actifs qu'elle n'en abrite (3.000 de différence) ; elle est aussi la seule à occuper la plus grande partie de sa population résidente (elle ne laisse sortir que 800 personnes) et exerce donc une attraction marquée sur la main-d'œuvre de la région. La *première zone périphérique* compte quelque 2.000 actifs résidants de plus que d'actifs occupés ; elle laisse sortir plus de 60 % des actifs résidants, dont plus de 40 % en direction de la seule ville de Namur, et n'exerce que peu d'attraction sur la main-d'œuvre de la région. Néanmoins, des différences existent entre les compartiments : ainsi l'Est et l'Ouest font plus appel à la main-d'œuvre des autres compartiments que le Nord qui a surtout une fonction résidentielle. La *seconde zone périphérique* enfin abrite deux fois plus d'actifs qu'elle n'en occupe ; elle laisse sortir la moitié de ses actifs résidants en direction principalement de la zone urbaine et n'a donc qu'un faible poids dans le bilan économique de la région.

Dans l'ensemble de la région, *Namur* apparaît comme le grand pôle d'attraction. Son rôle à cet égard peut se mesurer à l'importance de l'apport de chaque commune de la région, d'une part, en fonction du nombre total d'actifs occupés dans la ville, quelle que soit leur origine, et, d'autre part, en fonction de la population résidente de ces communes de départ (voir Fig. 5). Sur la carte de gauche de

cette figure, où sont portés les chiffres relatifs à la population occupée à Namur, on apprend que les communes qui fournissent le plus grand nombre d'actifs à la ville sont Jambes, Saint-Servais ainsi que Bouge et Vedrin, qui sont deux communes résidentielles du compartiment Nord. Si l'on tient compte ensuite du volume de main-d'œuvre de chaque commune dans la mesure de l'importance de l'apport à Namur (carte de droite), on s'aperçoit dès lors que, Lives et Suarlée exceptés, toutes les communes envoient plus d'un cinquième de leurs actifs résidants à Namur. Vedrin et Bouge apparaissent comme les deux réservoirs de main-d'œuvre les plus importants, ce qui est logique puisque ces deux communes ne comptent pratiquement pas d'activités. De nouveau, les mouvements de main-d'œuvre ont souligné la structure des activités.

B. — *Rapports entre mouvements et activités.*

Le tableau V ci-après permet de souligner les relations entre les mouvements internes et les branches d'activités.

C'est l'agriculture qui emploie proportionnellement le plus grand nombre d'actifs résidant dans la région. En général, les branches du tertiaire font moins appel à de la main-d'œuvre de l'extérieur que celles du secondaire. Cependant, des différences parfois importantes existent suivant les branches : ainsi, dans le secteur tertiaire, le commerce et les services privés emploient moins de travailleurs de l'extérieur que les banques, assurances et affaires immobilières ou les services publics. Quant aux branches du secondaire d'une certaine importance, elles recrutent un nombre relativement élevé d'actifs de l'extérieur, par exemple, les transports n'emploient que 57,67 % de travailleurs de la région et la construction 59,00 % ; le papier, par contre, fait plus appel à la main-d'œuvre de la région (pour 77,56 % de son effectif). Parmi les petites branches du secondaire, ce sont les carrières qui recrutent le plus à l'extérieur de la région (près de la moitié de l'effectif occupé).

Ces mouvements internes mettent donc l'accent sur le potentiel humain de la région, mais malheureusement sous le seul aspect quantitatif. Or, on sait combien ce problème est complexe et combien les chiffres ne peuvent tout expliquer. Néanmoins, cette méthode permet de présenter un tableau assez clair de la situation.

Tableau V. - *Mouvements internes suivant les branches d'activités*

Activités	Total des actifs occupés	Part des mouvements internes	
		Val. abs.	Val. rel.
Primaire	605	551	91,07
Agriculture	605	551	91,07
Secondaire	14.130	8.892	62,93
Mines	7	3	42,86
Carrières	380	194	51,05
Ind. alimentaires	1.062	760	71,56
Ind. textile	10	5	50,00
Ind. de la confection	620	416	67,10
Ind. du bois et du liège	325	244	75,08
Ind. du papier et du carton	909	705	77,56
Ind. du cuir et de la fourrure	37	29	80,56
Ind. chim. + eau, gaz, électricité	522	361	69,16
Ind. des prod. min. non métalliques	228	163	71,49
Ind. des métaux	2.227	1.527	68,57
Ind. de la construction	2.651	1.564	59,00
Transports	5.152	2.921	57,67
Tertiaire	17.041	13.031	76,47
Commerce	5.129	4.195	81,79
Banques, assurances, aff. immob.	935	590	63,10
Services privés	2.665	2.134	80,08
Services publics	3.506	2.416	69,91
Enseign., serv. soc. et sanitaires	3.361	2.593	77,15
Professions libérales	1.445	1.103	76,33
Total	31.776	22.474	70,73

III. - LES MOUVEMENTS CENTRIPETES

Essayons à présent de mettre en rapport les lieux de travail, les lieux de résidence et les activités. Pour ce faire, nous avons repris le procédé de représentation mis au point par J.A. Sporck ⁽⁴⁾, où le lieu de travail est donné par le titre, les lieux de résidence sont reportés dans le sens de la hauteur et les activités dans le sens de la

(4) J.A. SPORCK, *L'Activité Industrielle dans la Région Liégeoise, Etude de Géographie Economique*, Liège, 1957, pp. 73-78.

REGION NAMUROISE

mouvements centripètes

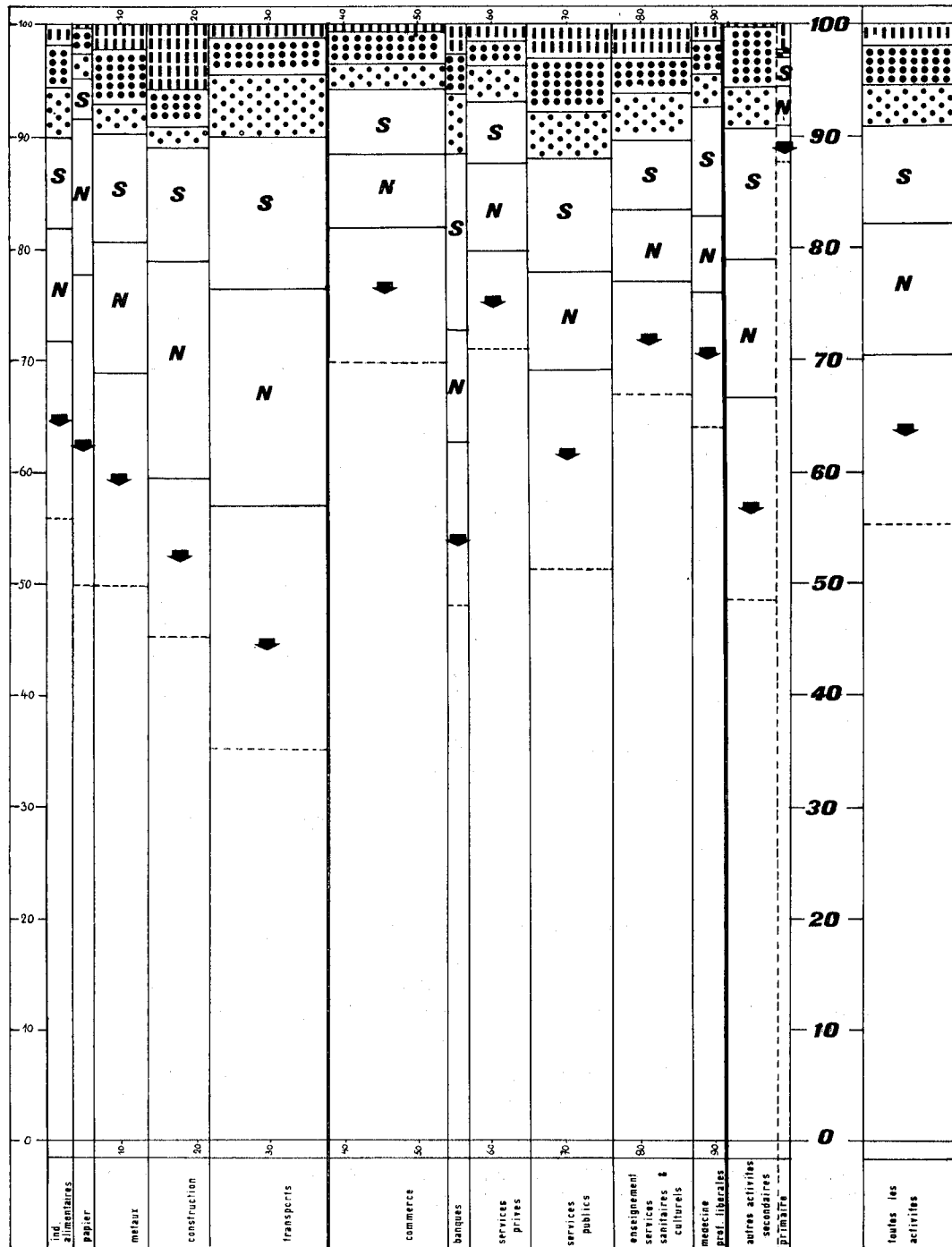


Fig. 6

largeur. Parmi ces dernières, nous n'avons distingué que celles qui occupent plus de 3 % de la population ; les autres ont été reprises dans une colonne « autres activités tertiaires, secondaires et primaires ». Le graphique a une surface proportionnelle au volume de la main-d'œuvre occupée ⁽⁵⁾ ; sa hauteur vaut une fois et demi sa largeur et, à droite, à l'échelle 1/10, une colonne résume la situation pour l'ensemble des activités. Nous avons ainsi dressé sept graphiques au niveau des sept lieux de travail suivants : la Région Namuroise, Namur, Jambes, Saint-Servais, la zone urbaine, la première zone périphérique et la seconde zone périphérique ; dans cette publication, nous ne reprendrons que celui que nous avons dressé au niveau de la région (Fig. 6).

La colonne de droite reprend ce que nous avons dit précédemment dans le paragraphe traitant des échanges de main-d'œuvre, à savoir que les 7/10 de la main-d'œuvre occupée dans la région y habitent et que l'apport des ensembles extérieurs est respectivement de 11,16 % pour le Nord, 8,89 % pour le Sud, 3,62 % pour l'Ouest, 3,52 % pour l'Est et 2,07 % pour les Régions belges marginales.

L'importance relative des différentes branches, mise en évidence par la largeur variable des colonnes, nous permet de retrouver les grands groupes d'activités tandis que, au sein de chacune d'elles, les divisions secondaires nous donnent la part respective de l'apport des grands ensembles de résidence. Ainsi, les branches qui emploient le plus de travailleurs de l'extérieur sont les transports, les métaux, les banques, assurances et affaires immobilières ainsi que les services publics. Pour les transports, parmi les 43 % des actifs venant de l'extérieur, près de la moitié vient du Nord et près d'un tiers du Sud. Le commerce, par contre, fait peu appel à de la main-d'œuvre de l'extérieur (20 % seulement). Pour les services publics, l'état est intermédiaire et l'apport du Sud est plus important que celui du Nord. La

(5) Avant la réduction, 50 travailleurs = 1 cm².

Fig. 6. — Région Namuroise : mouvements centripètes.

Lieux de résidence : blanc = main-d'œuvre travaillant dans la zone où elle habite ;
flèches noires = main-d'œuvre travaillant dans une autre zone que celle qu'elle habite ;
N = actifs venant du Nord ; S = actifs venant du Sud ; petits points disposés en quinconce = actifs venant de l'Ouest ; interrompus verticaux = actifs venant des Régions belges marginales.

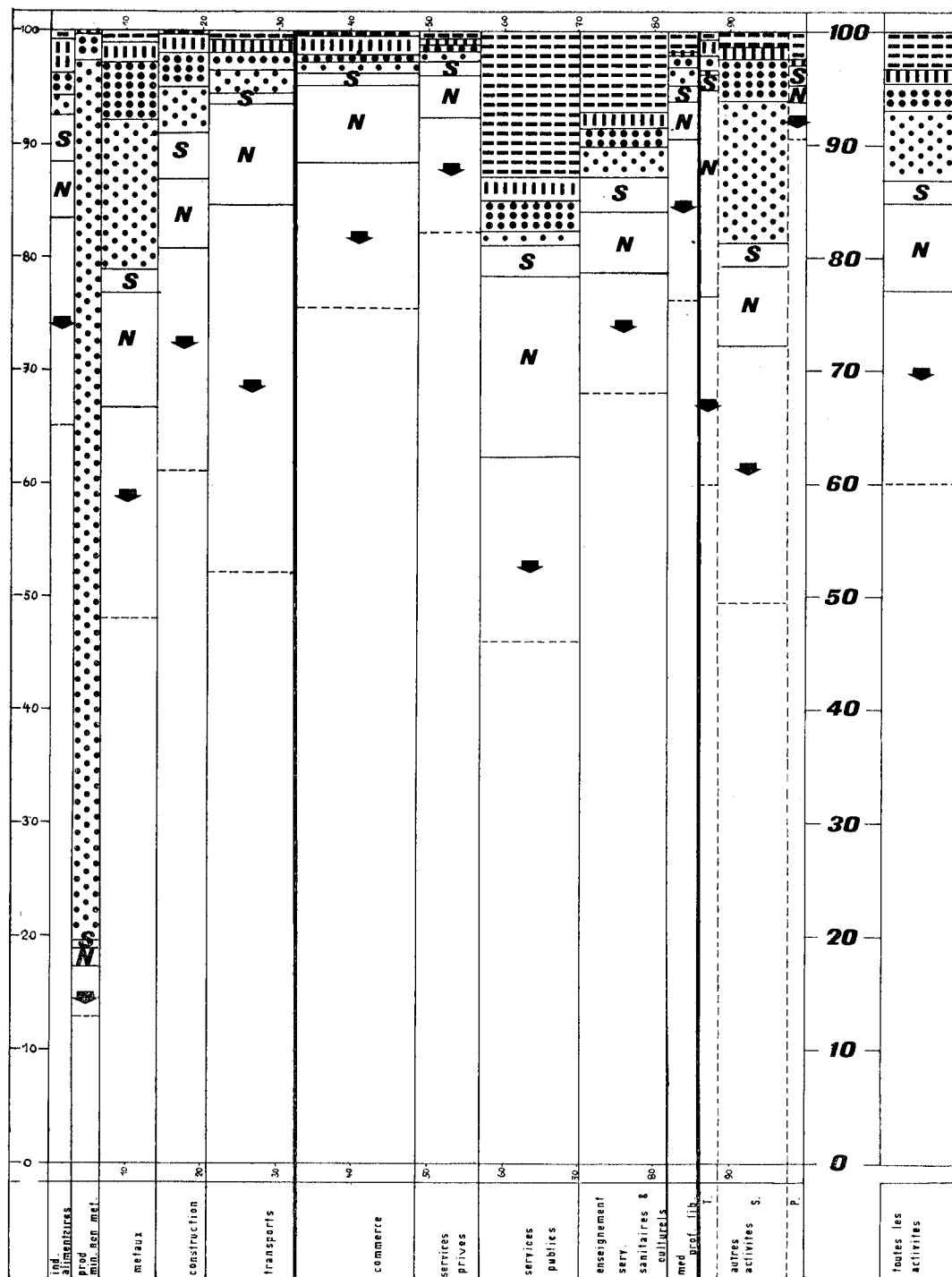


Fig. 7

situation du groupe de l'enseignement, des services sociaux, sanitaires et religieux ainsi que de celui des services privés est assez voisine de celle décrite pour le commerce. Dans le domaine de la construction, 41 % des actifs occupés dans la Région Namuroise n'y habitent pas ; parmi ces derniers, la moitié vient du Nord et un quart du Sud. Le groupe des métaux présente un aspect voisin de celui décrit comme une moyenne pour la région. Les professions libérales font peu appel à l'extérieur. Les industries alimentaires sont sensiblement dans le même cas que le groupe des métaux. Les banques, assurances et affaires immobilières sont sans nul doute la branche tertiaire qui occupe le plus d'actifs de l'extérieur en particulier du Sud. Pour le papier, la zone de recrutement du personnel couvre principalement la commune de Saint-Servais et la frange Nord. Quant aux autres activités, il s'agit de l'agriculture qui occupe peu de main-d'œuvre de l'extérieur et de quelques branches industrielles où l'apport de l'extérieur est plus important (40 %).

Un seul graphique permet ainsi de présenter la synthèse sur les mouvements de main-d'œuvre dans le sens centripète.

IV. - LES MOUVEMENTS CENTRIFUGES

Faisons à présent le point sur la population active résidente grâce à la Fig. 7, construite de la même façon que la Fig. 6. La région de résidence est maintenant la Région Namuroise tandis que les lieux travail sont reportés en hauteur (la légende est la même que précédemment hormis un ensemble nouveau qui est distingué ici, l'Etranger représenté par des traits interrompus horizontaux).

De nouveau, la colonne de droite reprend la situation globale et nous amène à rappeler que 77 % des actifs résidants travaillent dans la Région et que ce sont le Nord et l'Ouest qui occupent les pourcentages les plus importants de la main-d'œuvre résidente. Soulignons aussi que 3,11 % d'actifs résidants ont un emploi à l'étranger.

Le groupe des produits minéraux non métalliques compte proportionnellement le plus de départs ; par contre, ce sont les services privés qui en comptent le moins. Parmi les branches occupant un grand nombre d'actifs résidants, on trouve, mis à part les services privés déjà cités, les industries alimentaires, le commerce et les professions libérales ; celles, par contre, où les pourcentages de migrants sont

élevés sont, en dehors des produits minéraux non métalliques, les métaux et les services publics. Chaque ensemble extérieur semble avoir une spécialisation : ainsi, l'Est occupe surtout des ouvriers des groupes des métaux et de la construction ; l'Ouest fournit des emplois à plus des trois quarts des actifs résidants occupés dans les industries des produits minéraux non métalliques ainsi qu'à plus d'un dixième de ceux des métaux. L'Est et l'Ouest occupent donc surtout des actifs du secondaire. Le Nord, par contre, emploie près d'un sixième des représentants des services publics, de nombreux actifs d'autres branches du tertiaire et des travailleurs du groupe des métaux. Le Sud, pour sa part, ne fournit que peu d'emplois aux Namurois si ce n'est peut-être dans les industries alimentaires et la construction. Dans les Régions belges marginales sont occupés quelques actifs dans les industries alimentaires et dans les services publics. Enfin, les Namurois travaillant à l'étranger sont essentiellement des militaires et des enseignants.

Cette situation souligne donc une fois de plus la structure économique.

Ajoutons encore que si la Région Namuroise laissait entrer, en 1961, 9.302 travailleurs, fait très important vu sa taille, elle en laissait sortir 5.686, ce qui ramène le solde positif à 3.616 (ce qui est finalement peu). Elle apparaît donc comme un *pôle relais*, car elle fournit des emplois aux travailleurs des zones rurales du Nord et du Sud, mais elle laisse sortir une partie de sa propre main-d'œuvre vers d'autres régions, notamment vers Bruxelles et la Basse-Sambre. Son rôle économique est sans nul doute de seconde importance.

V. - LES CONSEQUENCES DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Afin de mettre en évidence le rôle des compartiments et sous-compartiments de la Région Namuroise, nous avons repris la méthode employée par le Groupe Alpha ⁽⁶⁾ qui repose sur le calcul de deux indices : l'*indice d'attraction* et l'*indice dortoir*. C'est en effet un moyen de traduire de façon rigoureuse les conséquences des mouvements de main-d'œuvre.

(6) GROUPE ALPHA, *Région Sambre et Meuse, Plan d'Aménagement du Secteur de Namur*, Bruxelles, 1966, pp. 17-18.

L'*indice d'attraction* est le rapport en pourcentage entre le nombre d'actifs entrants et le nombre d'actifs travaillant sur place. L'*indice dortoir* est le rapport en pourcentage entre le nombre d'actifs sortants et le nombre d'actifs travaillant sur place. Le tableau VI donne les résultats pour les différents compartiments et sous-compartiments de la région.

Sont donc attractifs les trois compartiments de la zone urbaine ainsi que les compartiments Est et Ouest, c'est-à-dire, ceux qui groupent sur leur territoire les activités. Par contre, sont des réservoirs de main-d'œuvre les Communes marginales et les compartiments Nord et Sud, en d'autres termes, ceux qui ont avant tout un rôle résidentiel. Ainsi, par le calcul de ces deux indices, on retrouve la structure des activités.

Tableau VI

Indice d'attraction et indice dortoir par compartiment et sous-compartiment.

<i>Compartiment ou sous-compartiment</i>	<i>Nombre d'actifs entrants</i>	<i>Nombre d'actifs sortants</i>	<i>Nombre d'actifs occupés sur place</i>	<i>Indice d'attraction</i>	<i>Indice dortoir</i>
1. Namur	11.911	3.828	8.040	149	48
2. Jambes	2.169	2.692	1.844	118	146
3. Saint-Servais	1.115	1.918	1.048	106	183
4. Vedrin et Saint-Marc	286	1.340	267	107	502
5. Champion et Bouge	232	1.034	355	65	291
6. Compartiment Nord (4+5)	518	2.374	622	83	382
7. Compartiment Est	352	409	164	215	249
8. Flawinne et Belgrade	1.374	1.660	595	231	279
9. Malonne	133	812	467	29	174
10. Compartim. Ouest (8+9)	1.507	2.472	1.062	142	233
11. Compartiment Sud	277	939	599	46	157
12. Rhisnes et Suarlée	110	408	264	42	155
13. Boninne et Erpent	59	266	115	51	231
14. Communes marginales	169	674	379	45	178
Région	18.018	15.306	13.758	131	112

VI. - CONCLUSIONS

Nous avons essayé d'étudier les mouvements de main-d'œuvre en montrant combien ils permettaient de souligner le problème de l'activité économique d'une région sous un autre aspect que celui d'un relevé des activités, nomenclature souvent fastidieuse. Si un certain nombre de géographes ont étudié ces mouvements, peu les ont envisagé sous cet angle bien précis (7). De plus, nous n'avons pas encore découvert, jusqu'à présent, d'autres graphiques, que ceux mis au point par J.A. Sporck, mettant en relation, lieux de travail, lieux d'habitat et activités. Il est certain cependant que ces études nécessitent de longs calculs et sont donc plus difficilement réalisables sans un outillage mécanique au niveau de grandes régions. Nous croyons néanmoins que des travaux sur la situation économique des régions devraient comporter une étude des mouvements de main-d'œuvre en relation avec les activités afin de souligner davantage la structure des activités.

(Séminaire de Géographie de l'Université de Liège)

(7) Signalons notamment H. VAN DER HAEGEN, *De actuele toestand van de binnenlandse pendel in België*, dans *Bull. de la Soc. belge d'Etudes géographiques*, t. XXXIV, 1965, pp. 171-216 ; t. XXXV, 1966, pp. 79-100 et pp. 279-318 ; *Les migrants alternants belges et plus spécialement bruxellois*, dans *Semaine internationale de géographie de la Fédération belge des Géographes Professeurs de l'Enseignement Moyen, Normal et Technique*, Bruxelles, 3-10 août 1958, pp. 91-100.